



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

1^{er} octobre 2024

Numéro 263

«De la crise de l'École»



La «*crise de l'École*», critique politique globalisante, rabâchée à l'envi n'est-elle pas aussi, pour partie, un slogan électoraliste qui prépare et sert des objectifs de privatisation? Toute critique uniforme de l'Éducation nationale ignore la variété des situations que l'on observe dans notre École. Toute affirmation péremptoire y est presque obligatoirement à la fois exacte et erronée en un lieu du système, ou en un moment. L'École publique n'est, en effet, que diversité, patchwork démocratique de publics, de conditions de travail et d'environnements forts différents. Cette «*crise de l'École*», publique, exclusivement, n'est qu'un stratagème pour invalider les principes qui fondent cette institution cardinale pour l'unité nationale. Dans les récents discours électoraux, les candidats n'évoquaient quasiment jamais les missions assignées à l'Éducation nationale. Ils proposaient, a contrario, et de façon très explicite, un redéploiement de l'autonomie des établissements scolaires «*pour une révolution libérale de l'éducation*». Ces propositions fleurent bon le libéralisme et le retour aux valeurs traditionnelles. Militants d'extrême droite, catholiques traditionalistes et libéraux réclament, à cor et à cris, l'avènement de la «*liberté de l'enseignement* ». Ne s'agit-il pas d'organiser la mise en concurrence des établissements scolaires dans une optique au nom du «*libre choix*» du transfert vers le privé pour une concession du service public, voire de marchandisation de l'École ?

Ce discrédit de l'École et de ses acteurs conduit à un affaissement caractérisé du civisme de toutes les institutions de la République. Chacun, aujourd'hui, s'alarme des signes multiples révélateurs d'une crise des valeurs de la Démocratie. La question de la Démocratie politique, c'est-à-dire de l'organisation, de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs dans la République a toujours été au cœur du combat de notre Fédération pour l'émancipation des citoyens par l'École.

Cet inquiétant affaissement du civisme tient certes à bien d'autres facteurs que l'École; défaillance personnelle des citoyens, désillusions engendrées par les promesses politiques non tenues, aggravation des inégalités, mutations profondes de la société qui bouleversent bien des repères, privatisation rampante des services publics dont l'École, domination du pouvoir de l'argent, déferlement des médias dans la vie publique qui personnalise, réduit et dévalorise le débat politique. Le déficit de civisme ne provient-il pas en partie d'une insuffisance de Démocratie?

L'enseignement catholique, quant à lui, tire profit des critiques qui assassinent injustement l'École publique. Devant le naufrage annoncé et programmé de l'Éducation nationale, il fait figure d'arche de Noé. L'Église catholique apostolique et romaine phagocyte, à nouveau depuis 1941, les établissements d'enseignement privés, qui sont en passe de devenir le nouvel eldorado de familles séduites par les slogans des marchands d'école. Établissements d'enseignement privés dont les statistiques officielles et les Indices de Positionnement Social (IPS) démontrent le rôle de ces structures dans la ségrégation scolaire de plus en plus criante.

Pour nous DDEN, notre combat pour l'École a toujours fait corps avec celui de la République. Le lien consubstantiel entre l'École et la République est fondé sur leurs principes partagés de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. La laïcité républicaine ne procède d'aucune croyance. Elle est porteuse, pour la République et son École d'une conception élevée et exigeante de l'Homme qui pose en principe sa liberté, sa responsabilité, l'égalité de toutes et tous en droits et en dignité. Gambetta énonçait: «*L'école laïque est la pierre d'assise des institutions républicaines. Il n'est donc pas étonnant que pour atteindre la République ses adversaires aient pour première pensée de ruiner l'école...* »

Eddy Khaldi - 30/09/2024



Sommaire

- *Édito : «De la crise de l'École»*
- *Appel à participation pour rendre hommage à Samuel Paty et Dominique Bernard (page 2)*
- *Le système scolaire tient sur la résilience, voire la résignation des personnels (page 2/3)*
- *Individualiser la sieste, de la petite à la grande section (page 3)*
- *La proportion d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap très fortement sous-évaluée, estiment les enseignants (page 4)*
- *Élèves en situation de handicap : "des marges considérables de progrès" selon la Cour des comptes. (page 4/5)*
- *Les spécificités de l'École inclusive, en France. (page 6)*
- *Gouvernement Barnier : les ministres en charge de l'éducation. (page 6/7)*
- *Passation de pouvoir à l'Éducation nationale : "Le navire ne changera pas de cap ». (page 7)*
- *Renouvellement quadriennal et recrutement des DDEN. (page 8 à 11)*

Appel à participation pour rendre hommage à Samuel Paty et Dominique Bernard

Chers et chères collègues

Afin de rendre hommage à **Samuel Paty et Dominique Bernard** et apporter notre soutien à tous les enseignants menacés dans l'exercice de leur métier, il est proposé aux membres de notre Fédération de s'associer aux manifestations locales et en particulier dans le cadre du **CLN (Collectif laïque national) dont notre Fédération est membre**).



Outres ces manifestations locales, la Fédération nationale des DDEN s'associe à ces trois manifestations et sera présente par des membres des départements concernés et limitrophes.

MANIFESTATION 1: Mercredi 16 octobre 2024 de 11 heures à 12 heures – dépôt d'une gerbe et prises de parole au Square Samuel Paty à Paris. Eddy Khaldi Président de la Fédération et des adhérents Ile-de-France.

MANIFESTATION 2: Samedi 19 octobre 2024 à 17 heures – devant le collège du Bois d'Aulne à Conflans-Saint-Honorine. Marie-France Contant membre du Bureau national DDEN et des adhérents Ile-de-France

MANIFESTATION 3: Dimanche 20 octobre matin (horaire à préciser) - prévue devant le lycée Gambetta à Arras. Jean Millaire Secrétaire général adjoint et des adhérents des départements Haut-de-France et en particulier du Pas-de-Calais et du Nord.

Le système scolaire tient sur la résilience, voire la résignation des personnels

Seuls 7 % des personnels de l'Éducation nationale sont "en accord avec les choix politiques faits dans leur secteur d'activité» un pourcentage qui était de 26 % en 2016, indique **l'UNSA Éducation** qui présentait, le 17 septembre, la 12ème édition de son "baromètre des métiers de l'éducation".

L'organisation syndicale a reçu, à la fin de l'année scolaire dernière, près de 50 000 réponses à son questionnaire, Malgré le manque de reconnaissance et de respect, ces personnels aiment, à plus de 90 %, leur métier et sont contents de l'exercer pour 3 sur 4. Plus de 80 % des personnels de direction, presque autant de psychologues, d'IEN, de directeurs d'école, considèrent que leurs conditions de travail ne sont pas satisfaisantes.

Si la question du pouvoir d'achat reste prioritaire pour quelque 60% des personnels, la question de la charge de travail vient en

second pour 50%, et 80% pour les personnels d'inspection suivie de l'absence de perspectives de carrière (34%).

Pour la fédération syndicale, au vu de ces résultats, "on arrive au bout d'un système" .. , seuls 20% des personnels conseilleraient à un jeune de faire le métier qu'ils exercent... " Morgane Verviers, la nouvelle secrétaire générale de l'UNSA Éducation estime que notre système éducatif ne fonctionne plus que grâce à la résilience, voire la résignation de ses personnels.

Le site de l'UNSA : <https://www.unsa-education.com/article/-barometre-unsa-2024-un-ecart-marque-entre-le-metier-reve-et-le-metier-vecu/>

Individualiser la sieste, de la petite à la grande section




Le besoin de faire la sieste "évolue différemment d'un enfant à l'autre. Certains n'en auront plus besoin dès la petite section, tandis que d'autres en auront besoin plus longtemps", souligne le CSEN. **Le Conseil scientifique de l'Éducation nationale** vient de publier une "lettre du Passeur" intitulée "La sieste, comment accompagner son évolution en maternelle?"



"Bien qu'elle soit fréquemment supprimée en fin de petite section en faveur d'un temps de repos, les travaux scientifiques indiquent qu'il est essentiel de permettre à tous les enfants qui en ont besoin de faire une sieste à l'école. Un temps de repos ne peut pas remplacer la sieste pour les enfants qui ont encore besoin de dormir. Tout comme la sieste ne peut pas être imposée à un enfant qui n'en a pas besoin."

Pour répondre au mieux à ses besoins, il est important de discuter avec les parents "des changements de rythme de vie de l'enfant", de maintenir la sieste s'il est "grognon, ou agité", ou au contraire de la supprimer et de la remplacer par "un moment de repos d'une durée de 20 à 30 minutes" si "son coucher le soir est difficile". Mais les chercheurs ont bien conscience de ce que "l'organisation de la sieste représente un défi pour les équipes éducatives".

https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/conseil_scientifique_education_nationale/passeur/VERSION_PDF_14.pdf

Directeur de la publication : Eddy KHALDI	124 Rue La Fayette 75010 Paris	01 47 70 09 59 federation@dden-fed.org
	 FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE <small>Association reconnue d'utilité publique - Association éducative complémentaire de l'Enseignement public Association nationale de jeunesse et d'éducation non-scolaire - Association ambassadrice de la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale</small>	
Rédactrice en chef : Martine DELDEM		
Mise en page rédactionnelle : Pierre MIMRAN		

La proportion d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap très fortement sous-évaluée, estiment les enseignants



« Du fait de l'inclusion, le niveau scolaire de la classe baisse », estiment 48 % des enseignants du 1er degré, 33 % des enseignants du 2nd degré. C'est l'un des enseignements du baromètre de l'association Ecolhuma consacré à la perception qu'ont les enseignants de l'école inclusive.

Alors, que selon la DEPP, le service statistique du ministère, les élèves en situation de handicap représentaient l'année dernière moins de 4% du total des élèves, les quelque 1 140 enseignants ayant répondu à un questionnaire diffusé essentiellement via la plateforme etreprof.fr, estiment que ce nombre s'élève plutôt à 20 % de l'effectif de leur classe pour le 1er degré, et à 29 % pour le 2nd degré.

Plus précisément, les enseignants du 1er degré estiment que 20 % de leurs élèves ont des "besoins éducatifs particuliers", 5 % des difficultés motrices, 2,6 % des difficultés sensorielles, 12,5 % des difficultés comportementales et/ou émotionnelles, 15 % des difficultés cognitives, sachant qu'un enfant peut cumuler plusieurs handicaps.

37% des enseignants du 1er et 25 % des enseignants du 2nd degré considèrent que l'aide qui est apportée (par un.e AESH) est trop rare et de ce fait "totalement inadaptée aux besoins des élèves". Il s'agit donc d'apporter "des aides matérielles" et des conseils, Ils souhaitent le recrutement d'AESH supplémentaires, mais aussi "la présence d'enseignants spécialisés référents, de professionnels du médico-social référents ou d'une équipe d'auto-régulation".

EcolHuma propose de contribuer à la constitution d' "une brigade par académie d'aides humaines avec des enseignants spécialisés et des professionnels mobilisables rapidement".

Le site d'EcolHuma : https://ecolhuma.fr/wp-content/uploads/2024/09/Resultats_Barometre_Ecolhuma_ECOLE_INCLUSIVE_2024.pdf

Élèves en situation de handicap : "des marges considérables de progrès" selon la Cour des comptes



« La question "le système scolaire s'est-il transformé afin de répondre à l'objectif d'inclusion scolaires des élèves en situation de handicap ?", la réponse de la Cour des comptes est globalement positive. Mais elle émet, dans le rapport qu'elle vient de publier, de nombreuses réserves.

Encore faut-il lire entre les lignes le dossier, très complet (133 pages hors annexes). Alors que ses auteurs n'hésitent pas, en conférence de presse, à évoquer les souffrances "évidentes" des élèves, des familles et des personnels, le mot n'apparaît qu'une fois dans le rapport. L'expression des magistrats est, sinon euphémisée, du moins très prudente.

Voici des éléments significatifs du rapport (133 pages hors annexes)

Les Chiffres clés. En 2022, l'Éducation nationale comptait 3,3 % d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu scolaire ordinaire (436 085, 501 724 en incluant ceux qui sont accueillis dans les établissements médico-sociaux) : 3,2 % dans le premier degré, 4,4% au collège, 4,9 % dans les lycées professionnels, 0,9 % dans les lycées généraux et technologiques. Le coût budgétaire estimé "est d'environ 3,7 Md€ en 2022 (hors participation des collectivités territoriales dont le montant n'est pas connu). Les AESH sont, en 2023, au nombre de 78 816 ETP.

"Les données statistiques dont dispose le ministère de l'Éducation nationale sur les élèves en situation de handicap, restent lacunaires (...), le ministère n'est en capacité ni de suivre la trajectoire de ces élèves, ni de mesurer le temps de scolarisation réel, ni de mesurer leur performance scolaire ou leur bien-être dans le système scolaire (...). Il subsiste également un manque de visibilité sur les individus d'âge scolaire, mais qui ne sont pas scolarisés."

L'essentiel des recommandations de la Cour :

1. S'assurer que le projet personnalisé de scolarisation est systématiquement rédigé et transmis à la famille et au chef d'établissement.
2. S'assurer du déploiement complet du livret parcours inclusif sur tout le territoire et de son caractère opérationnel au plus tard d'ici la rentrée scolaire 2025.
3. Développer les coopérations entre le milieu scolaire, le secteur médico-social et les acteurs libéraux en développant une «culture commune de travail».
4. Renforcer les dispositifs de formation initiale et continue en direction des personnels éducatifs.
5. Renforcer l'attractivité de la certification des enseignants (CAPPEI) afin d'améliorer la couverture des besoins en matière d'affectation des enseignants spécialisés.
6. Mettre en place un cadre renforcé de gestion des ressources humaines pour ces personnels (les AESH, ndlr).
7. Améliorer les procédures d'acquisition de matériels pédagogiques et de supports d'enseignement adaptés aux élèves en situation de handicap.
8. Établir un état des lieux des besoins restant à couvrir en matière d'accessibilité aux bâtiments et espaces scolaires.
9. Mettre en œuvre un référentiel harmonisé concernant les prescriptions des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).
10. Mettre en place une base de données exhaustive à visée statistique.

Le rapport : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-09/20240916-Inclusion-scolaire-des-enfants-en-situation-de-handicap.pdf>



Les spécificités de l'École inclusive, en France.

La Cour des comptes a également publié deux cahiers, l'un de comparaisons internationales, le second consacré aux politiques départementales dont voici les traits saillants

Le département des **Hauts-de-Seine** "se caractérise par un fort sous équipement" du secteur médico-social et 2 254 enfants n'ont pu bénéficier l'an dernier "d'une solution d'accompagnement médico-social". Autre difficulté, le recrutement d'AESH alors que le taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale.

La **Lozère** au contraire "bénéficie d'un taux d'équipement d'établissements médico-sociaux" élevé et aucun enfant n'était, l'an dernier, en attente d'une place. En revanche le manque de places en SESSAD est important, le délai de traitement des demandes par la MDPH est de plus de cinq mois, s'y ajoutent les temps de trajet, et leur coût, dans ce territoire rural et le manque de formation des personnels.

Dans le **Maine-et-Loire**, le réseau du dispositif dans le premier degré et au collège "est bien développé depuis maintenant plusieurs années", mais "un effet de rupture est toujours visible au passage au lycée".

Avec 23 400 élèves en situation de handicap, le **Nord** "fait face à un défi de premier ordre en termes de mobilisation des moyens et des équipes" mais en aussi en termes d'outils statistiques pour anticiper les besoins. La MDPH "manque d'outils communs formalisés avec l'Éducation nationale concernant le suivi des décisions".

Le **Rhône** "a la particularité de disposer de nombreuses ULIS, d'un EREA dédié à la déficience visuelle et d'une cité scolaire où sont scolarisés des élèves ayant eu, du fait de la maladie ou du handicap, une rupture du parcours scolaire. Mais le délai de traitement des dossiers MDPH est de plus de 6 mois et l'avis des professionnels du secteur médico-social prévaudrait sur celui des personnels de l'Éducation nationale.

Le site de la Cour des comptes : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/l'inclusion-scolaire-des-eleves-en-situation-de-handicap>

Gouvernement Barnier : les ministres en charge de l'éducation

Anne Genetet a été nommée le 21 septembre, ministre de l'Éducation nationale. Députée, elle est élue "La République en marche" des Français établis hors de France depuis 2017 (11ème circonscription, de la Russie à la Nouvelle-Zélande). Née en 1963, elle est médecin, pédiatre, et elle a un diplôme en journalisme médical. Elle est installée à Singapour où, selon Wikipedia, elle a travaillé pour le groupe International SOS, puis pour diverses ONG, notamment autour des conditions de travail du personnel de maison. Elle a par ailleurs des attaches dans le Lot, elle est conseillère municipale du village d'Escamps. Dans une interview au "petit journal de Hong Kong", elle définit son engagement politique comme étant essentiellement motivé par des préoccupations sociales.

Alexandre Portier est ministre délégué auprès de la ministre de l'Éducation nationale, chargé de la Réussite scolaire et de l'Enseignement professionnel. Né en 1990, ancien élève de l'École normale supérieure et de Sciences po, agrégé de philosophie, il est élu conseiller municipal de Villefranche-sur-Saône en 2014, nommé conseiller au cabinet du président de la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2016, élu vice-président de la communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône en 2017, député (LR) en 2022. Il est co-auteur d'un rapport sur l'instruction des enfants en situation de handicap". Il avait apporté une contribution à un ouvrage de dialogue avec le recteur Bloch sur l'enseignement professionnel.

Annie Genevard est ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt (et donc, aussi, de l'enseignement agricole), née en 1956, elle a été RPR, UMP puis LR, elle est professeure certifiée de Lettres classiques, elle a été maire de Morteau en 2002 à 2017, députée du Doubs à partir de 2012, elle est vice-présidente de l'Assemblée nationale de 2017, elle s'est opposée cette année à l'alliance avec le RN voulue par Eric Ciotti. Elle a notamment été membre du Conseil supérieur des programmes créé par Vincent Peillon en 2013 et elle est co-auteure avec Fabrice Le Vigoureux (Renaissance) d'un rapport parlementaire sur l'apprentissage de la lecture et "approuve sans réserve" certaines des mesures mises en place ou annoncées avec le Choc des savoirs".

Gil Avérous est ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. né en 1973 à Issoudun, il est maire de Châteauroux et président de l'association Villes de France. Il a adhéré au RPR dès qu'il a été majeur, il a quitté LR pour s'opposer au choix d'E. Ciotti de faire alliance avec le RN. Il a une maîtrise en management des collectivités territoriales

Passation de pouvoir à l'Éducation nationale : "Le navire ne changera pas de cap"

Caroline Drucker-Godard, rectrice de l'académie de Limoges (après avoir été professeure de sciences de gestion) devrait diriger le cabinet d'Anne Genetet et **David Hélard** (responsable du pôle "voie professionnelle et apprentissage" à l'inspection générale), le cabinet d'Alexandre Portier, selon des informations recueillies par les médias en marge de la cérémonie de passation de pouvoir, le 23 septembre.

Nicole Belloubet, qui quitte manifestement à regret le ministère, estime que 7 mois, quatre en fait, ne lui ont pas suffi pour "commencer à apaiser" l'Éducation nationale prise dans "un tourbillon de réformes". Pourtant, l'École doit évoluer, mais "sans oukases ni slogans". Elle s'inquiète d'ailleurs du manque de confiance d'une partie des familles qui "désertent l'école publique" et préfèrent un "entre soi protecteur".

Alexandre Portier, en charge de la Réussite scolaire et de l'Enseignement professionnel, se définit comme "un produit de la méritocratie républicaine". Fils d'artisan, il fait l'éloge de "l'intelligence de la main". Il estime que "nous sortons de réformes importantes" et que la question est à présent de les "appliquer correctement", de façon à "retrouver le calme, la stabilité" : "l'heure est à la consolidation", à l'amélioration de la carte des formations, au renforcement des liens avec les entreprises, alors que "les résultats ne sont pas à la hauteur" de ce qui est attendu.

Anne Genetet l'affirme, "le navire ne changera pas de cap". Et comme Nicole Belloubet, la nouvelle ministre de l'Éducation nationale estime que la politique éducative a besoin de temps long "pour continuer ce qui marche", elle fait d'ailleurs de l'attractivité, de l'inclusion et de l'élévation du niveau ses priorités. Elle insiste sur la double finalité de l'école, la réussite scolaire et la formation de "citoyens accomplis".

Pour elle, l'École doit "préserver nos élèves des turpitudes du monde" et constituer un espace de sérénité, de stabilité, mais aussi un lieu où la solitude de l'élève qui ne trouve pas sa place, des enseignants, des chefs d'établissement doit "se transformer en confiance, en enthousiasme, en bonheur". Elle insiste sur l'importance de la santé physique et psychique des élèves et donc du rôle de la santé scolaire et de l'ensemble des personnels, médecins, infirmiers, sociaux, psychologues, AESH, qui y participent. Elle indique qu'elle est médecin généraliste, qu'elle n'avait pas eu envie de s'installer en libérale et que, bien que n'étant pas pédiatre, elle avait été agréée par la PMI des Hauts-de-Seine, c'est à ce titre qu'elle a été amenée à faire les bilans de santé d'enfants scolarisés à 3 ans, l'occasion pour elle de constater les maltraitances dont certains sont victimes et des déficiences, sensorielles notamment. C'est de cette expérience que vient sa sensibilité à la solitude de certains enfants et des personnels.

Renouvellement quadriennal et recrutement des DDEN



Eddy Khaldi, président national des DDEN, Pierre Mimran président départemental et l'adjoint au maire Pierre-Marie Ganozzi. PHOTO C.W.

Ces vigies citoyennes qui défendent l'école

MARSEILLE

Le président national des délégués de l'éducation était de passage à Marseille ce mercredi pour un point d'étape des missions de ces bénévoles.

Les délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) existent depuis la loi Guizot de 1833. Désignés par les directeurs académiques, ils ont deux grandes missions : le respect de la laïcité au sein de l'établissement scolaire et la sécurité des enfants et des enseignants. « *On est des délégués cantonaux et c'est un peu le regard de la société dans l'école. À l'époque, ils appelaient ça les magistrats aux mœurs* », présente Eddy Khalid. Le président national

des délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) était de passage ce mercredi à Marseille. L'occasion d'un point d'étape sur les missions de ces bénévoles, structurés dans chaque département. Totalement bénévoles sans aide de leur tutelle et privés de subvention depuis l'arrivée de Blanquer au ministère de l'Éducation nationale, les délégués sont nommés pour 4 ans et sont pour la plupart des enseignants à la retraite ou des parents d'élèves.

Le premier audit des écoles marseillaises

De plus en plus sollicités en tant que médiateurs, ces observateurs sont devenus des acteurs d'une école en pleine mutation. Dans leurs attributions ils ont un rôle d'inspection hors champ pédagogique.

En 2019 du temps de la majorité municipale Gaudin, les délé-

gués avaient notamment rédigé un épais rapport de 1 500 pages sur l'état des écoles marseillaises après avoir visité 375 des 470 écoles de la ville. À l'époque les délégués font état de 114 écoles à reconstruire. Ce document sera déposé sur le bureau de la direction académique et de l'ancienne municipalité, peu de temps avant que le scandale des écoles indignes n'éclate. Dans le même temps la section départementale est dissoute pour dysfonctionnement. Quand en juillet 2020, il prend possession de son bureau, Pierre-Marie Ganozzi adjoint au maire (PM) en charge du bâti scolaire se rappelle qu'il n'avait aucun outil de travail. L'audit des délégués de l'éducation lui servira de base de travail. « *C'est le premier document sur lequel j'ai pu travailler et qui permettra d'alimenter le plan école* », reconnaît l'élu marseillais.

C.W.



tre **D**élégue(e) **D**épartemental(e) de l'**É**ducation **N**ationale (DDEN) suscite des curiosités. Combien de parents dont les enfants suivent un enseignement primaire ou l'ont suivi durant plusieurs années connaissent l'existence et le rôle des DDEN ? Combien de municipalités associent-elles à leurs travaux de réflexion sur l'école, la présence d'un DDEN ? En fait, combien de citoyens connaissent l'existence de ces femmes et de ces hommes attachés aux valeurs humanistes laïques, à la liberté de conscience et à l'école publique, l'école de la République ?

Issu de tout milieu socio-professionnel, le DDEN s'avère être, au fil du temps, le maillon indispensable pour l'école. Nommé pour 4 ans renouvelables, le DDEN est avant tout un bénévole mandaté par l'État pour exercer une fonction officielle dont les champs de compétences sont précisés dans le Code de l'Éducation.

Défenseur avéré de l'école publique, de ses valeurs et de ses missions, le DDEN est chargé de veiller aux bonnes conditions de vie et de travail des enfants durant le temps scolaire et périscolaire, et d'être force de proposition pour en adapter et améliorer les dispositions.

Parce que dans son exercice, il s'efforce de rester à l'abri d'intérêts particuliers ou de diverses pressions, la crédibilité de ses propos est de nature à objectiver ou à apaiser certaines tensions pouvant émerger au sein de la communauté scolaire locale et particulièrement lors des conseils d'école dont il est membre de droit. Sa fonction et son indépendance s'exercent aujourd'hui dans un environnement social et éducatif qui a considérablement évolué en se complexifiant. Il peut par conséquent aider à résoudre d'éventuelles situations de blocage ou conflictuelles en effectuant son rôle de médiation.

Il est nécessaire que le DDEN soit formé dans sa fonction et qu'il soit informé des évolutions apportées au dispositif éducatif qu'il soit départemental ou national. Pour ce faire, son intégration au sein de l'Union départementale des DDEN est le garant de son savoir-exercer son mandat. C'est avec l'appui de son Union départementale que le DDEN développe la cohérence de ses interventions et sa cohésion au sein d'un collectif qui a pour objet de resserrer les liens d'estime et de fraternité qui unissent les DDEN.

Les DDEN sont bien les amis(es) de l'école publique. Ils y consacrent bénévolement une partie de leur temps pour la valoriser face aux dispositifs scolaires concurrentiels, pour l'épauler localement, pour la préserver de certains entrismes, pour veiller au maintien de ses missions républicaines, pour protéger le caractère laïque de son fonctionnement et faire en sorte qu'elle respecte exclusivement les intérêts des enfants qui lui sont confiés. Malheureusement, force est de constater que la réalisation de ces objectifs, sur tout le territoire et dans chaque école, est aujourd'hui freinée par l'appauvrissement du vivier de DDEN !

Au-delà de la situation actuelle du dispositif scolaire public dont la fragilisation est notamment accentuée par le grignotage incessant des idéologies concurrentielles privées, il est devenu urgent de diffuser plus encore la spécificité de notre statut, et de rappeler qu'il nous est possible de nous engouffrer dans des brèches qu'autorise la loi pour porter à la connaissance du plus grand nombre de nos concitoyens l'actualité et la pertinence de notre existence.



Quelles que soient les difficultés à nous faire reconnaître, es-qualité, à fidéliser nos collègues aujourd'hui en poste, et à susciter des candidatures d'adhésion, aucun de ceux et aucune de celles d'entre nous qui ont la volonté d'être des « amis de l'école publique » n'ont le droit de se montrer pessimiste car investir une partie de son temps au côté et au service de l'école publique, au respect dû à la laïcité et à l'intérêt porté à la communauté scolaire témoigne de notre inébranlable confiance en notre engagement. Il nous est donc nécessaire d'affirmer notre nécessaire présence sur le terrain, il est conseillé de :

- ◆ Participer aux Salons départementaux des Maires.
- ◆ Créer une liste de diffusion d'informations dans toutes les écoles du département et bien préciser le rôle du DDEN.
- ◆ Inviter DASEN, maires, syndicats, élus, aux AG des DDEN.
- ◆ Élargir le recrutement au non-enseignants, aux ATSEM, AESH, au réseau Canopé, etc.
- ◆ S'adresser aux référents des Directeurs d'école.
- ◆ Par de nouveaux concours spécifiques régionaux. Ex : « Faisons vivre notre école par la photo », la presse participe.
- ◆ S'inscrire sur le site : JeVeuxAider.gouv.fr pour trouver des bénévoles.
- ◆ Envoyer des articles dans les journaux régionaux.
- ◆ Organiser des réunions pour les nouveaux DDEN, en présence des maires, des associations et des anciens élus.
- ◆ Utiliser le réseau Canopé, des flyers et QR codes.
- ◆ Faire une petite vidéo sur le DDEN dans sa fonction, à diffuser aux départements et au National.
- ◆ Contacter les écoles qui n'ont pas de DDEN en leur signalant qu'elles peuvent faire appel au référent DDEN, si besoin.
- ◆ Assister aux réunions de formation des Directeurs d'école pour leur expliquer ce qu'est un DDEN.
- ◆ Recruter par contact personnel et également par téléphone.
- ◆ Lorsqu'il y a un manque avéré de DDEN, contacter les IEN pour connaître les écoles prioritaires.
- ◆ Établir un calendrier des réunions de l'année fixé et diffusé aux adhérents dès la rentrée scolaire.
- ◆ Tenir un stand d'information lors de manifestations locales.
- ◆ Pratiquer si possible un recrutement permanent.



Chaleureux, curieux et convaincu, le DDEN va vers les écoles notamment pour être présent à leur Conseil d'école. En pénétrant ainsi dans l'intimité de l'institution, il va à la source même de sa fonction. Entre fraîcheur, difficultés et réussites, le DDEN vit l'expérience enrichissante qu'est la participation à la vie d'une école. C'est toujours un moment de découverte surprenante de la vitalité locale, de la teneur des échanges et des engagements des partenaires de l'école. Ces rencontres institutionnelles sont des points d'orgue pour répéter et asseoir les valeurs qui nous animent et qui nous différencient fondamentalement des gestionnaires locaux et des groupements de parents consuméristes. C'est là, la véritable force de notre engagement, cette possibilité de nous

nourrir de ce qui se vit, se dit, se combat à la base pour enrichir, via nos délégations, le mouvement départemental. C'est de l'effort de tous et de l'engagement de chacun que naît, persiste et se fait reconnaître le DDEN comme force actuelle et de demain.

Être DDEN, c'est une autre façon d'être citoyen. C'est s'engager dans un acte altruiste pour aider l'école publique, laïque et gratuite ouverte à tous, à réunir les conditions les plus favorables pour la réussite de tous les enfants, sans discrimination et les aider à grandir au cours de leur apprentissage à devenir citoyen. -

Il nous faut revendiquer cette idée que le DDEN est une personnalité ressource au service de la communauté scolaire et que son rôle s'inscrit aux côtés de tous ceux qui concourent aux mêmes objectifs que nous.

L'année 2025 est l'année de renouvellement des DDEN et de l'enregistrement des candidatures des futurs DDEN.

Il est donc nécessaire et même impératif de faire l'une ou l'autre de ces démarches afin d'officialiser l'engagement de son dévouement à l'École publique.

À cette fin, et parce que les DDEN ne seront jamais trop nombreux, **une réunion de rentrée « exceptionnelle »** pour aborder cette opération du Renouvellement quadriennal et accueillir les nouveaux candidats, sera organisée en lieu et date ci-dessous :

Ouverte à toutes et tous les citoyens intéressés et qui partagent nos valeurs.

Pour les Lieux, Dates et heures, rapprochez vous de votre Union Départementale des DDEN.

Adresse du site fédéral : www.dden-fed.org

Amis de l'école publique, devenez D.D.E.N...

Le DDEN
 Au service des enfants et de l'école publique,
 Médiateur bénévole,
 Militant de la Laïcité,
 Membre de droit du conseil d'école,
 Nommé officiellement
 il intervient
 dans plusieurs domaines.

SECURITE dans l'école et autour de l'école
 RESTAURATION
 BATIMENTS ET MOBILIERS
 TRANSPORTS
 SANTE ET HYGIENE
 ACTIVITES PERISCOLAIRES



Je deviens DDEN

J'♥ les **dden**

